

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1852

9 septembre 2008

FRANÇAIS

Original: RUSSE

**LETTRE DATÉE DU 9 SEPTEMBRE 2008, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT
PERMANENT DU KAZAKHSTAN À LA CONFÉRENCE, TRANSMETTANT
LE TEXTE DE LA DÉCLARATION FAITE LE 4 SEPTEMBRE 2008
À MOSCOU PAR LES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DES ÉTATS MEMBRES DE L'ORGANISATION
DU TRAITÉ DE SÉCURITÉ COLLECTIVE**

Au nom des délégations des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective – Arménie, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan et Tadjikistan – j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration des Ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective datée du 4 septembre 2008 et consacrée à la question du désarmement nucléaire.

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de la présente lettre et de la déclaration jointe en annexe soit publié et distribué comme document officiel de la Conférence du désarmement.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République du Kazakhstan
à la Conférence du désarmement
(Signé) A. Zhankuliyev

**DÉCLARATION DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DES ÉTATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DU TRAITÉ
DE SÉCURITÉ COLLECTIVE**

Moscou, 4 septembre 2008

Nous, Ministres des affaires étrangères de l'Organisation du Traité de sécurité collective, soulignons l'importance primordiale de la poursuite et de l'intensification des efforts visant à développer la coopération dans le cadre du partenariat institué par l'Organisation du Traité de sécurité collective, afin de contribuer à améliorer la sécurité et la stabilité stratégique du monde, de lutter conjointement contre les nouvelles menaces pour la paix, dont le terrorisme international et la prolifération des armes de destruction massive. Nous considérons par ailleurs qu'il est nécessaire de protéger et renforcer les principaux traités afférents aux armements stratégiques offensifs qui, depuis plusieurs décennies, constituent le fondement du maintien de la sécurité et de la stabilité internationales.

Nous considérons la mise en œuvre par les États parties des obligations découlant du Traité START comme une étape essentielle sur la voie du désarmement nucléaire et comme une réelle contribution à la réalisation des objectifs énoncés à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Nous nous félicitons de l'intention exprimée par les deux parties à la Déclaration des États-Unis et de la Russie sur le cadre stratégique adoptée le 6 avril 2008 à Sotchi de ramener leurs armements stratégiques offensifs au niveau le plus bas possible et de poursuivre l'élaboration d'un arrangement juridiquement contraignant destiné à remplacer le Traité START après l'expiration de celui-ci, le 5 décembre 2009.

Nous estimons qu'un tel arrangement pourrait reprendre tous les meilleurs éléments du Traité START actuel, tout en fixant des niveaux réduits et vérifiables à la fois pour les vecteurs stratégiques (missiles balistiques intercontinentaux, missiles balistiques lancés par sous-marins et bombardiers lourds) et pour les têtes militaires emportées.

Nous sommes convaincus que la conclusion d'un tel arrangement garantirait la stabilité et la prévisibilité des rapports stratégiques entre les principales puissances nucléaires et renforcerait la confiance dans les progrès vers l'élimination totale des armes nucléaires dans le monde.

**Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Arménie**

**Le Ministre des affaires étrangères
de la Fédération de Russie**

**Le Ministre des affaires étrangères
de la République du Bélarus**

**Le Ministre des affaires étrangères
de la République du Tadjikistan**

**Le Ministre des affaires étrangères
de la République du Kazakhstan**

**Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Ouzbékistan**

**Le Ministre des affaires étrangères
de la République kirghize**
